



Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni le Jeudi 20 mars 2025 à 18h00, en séance publique à la Halle Olympique - Salle séminaire à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère, en l'absence de Franck LOMBARD, Président empêché.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

44 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°08

46 délégués présents dont 1 suppléant de la délibération n°09 à la n°34

45 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°35

Nombre de membres représentés :

11 délégués représentés jusqu'à la délibération n°34

10 délégués représentés à partir de la délibération n°35

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL (à partir de la délibération n°09)
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BEAUFORT SUR DORON	Gisèle	MOLLIET
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON

ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET (à partir de la délibération n°09)
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (jusqu'à la délibération n°34)
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

CÔMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Hervé BERNAILLE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Philippe PERRIER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Claudie TERNOY LEGER
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Jean-Claude SIBUET BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET (jusqu'à la délibération n°34)

André VAIRETTO	NOTRE DAME DES MILLIERES	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Valorisation des déchets – Optimisation et harmonisation des modes de collecte des déchets – Conteneurisation et mise en place de CSE et CE

Rapporteur : Frédéric BURNIER FRAMBORET

La Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés. (L.2224-13 et L.2224-14) : elle organise le service de gestion de déchets sur l'ensemble de son territoire (modalités de collecte PAP ou PAV, nombre de services, fréquences de collecte, gestion des déchèteries dont horaires d'ouverture et déchets acceptés).

La CA Arlysère, en concertation avec ses Communes membres, cherchent à optimiser la collecte des déchets (ordures ménagères et déchets recyclables) en termes d'hygiène, de sécurité, d'organisation et d'environnement. Ainsi, la CA Arlysère poursuit la mise en place de plateformes de conteneurs enterrés (CE), semi-enterrés (CSE), ou colonnes aériennes (CA). Avant l'installation de ce type de dispositif, les propriétaires des terrains d'implantation pressentis (particuliers ou Communes) sont systématiquement associés au projet.

Par délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil Communautaire approuvait l'harmonisation du mode de financement du service de collecte des déchets en instaurant, à compter du 1^{er} janvier 2023, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères déchets sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Le règlement de collecte de la CA Arlysère, qui présentera les différentes modalités de collecte sur l'ensemble du territoire, est en cours de rédaction, il sera ensuite entériné et validé par le Conseil communautaire puis approuvé par arrêté municipal par les Maires des 39 Communes concernées. En effet, les Maires des Communes membres de la CA Arlysère demeurent titulaire du pouvoir de police spéciale en matière de déchets, il est donc de leur ressort de règlementer la collecte des déchets et de contrôler la bonne application des règlements associés.

Dans ce contexte, il a été décidé de travailler d'ores et déjà sur l'harmonisation des modes de collecte par la mise en place généralisée de plateformes de CSE sur tout le territoire, toujours en lien et en concertation avec les Communes. Ainsi, il est proposé en priorité la conteneurisation généralisée des petites Communes. Puis leur mise en place sur les Communes dotées de plusieurs modes de collecte et d'un habitat vertical dense.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la poursuite de l'optimisation et de l'harmonisation des modes de collecte des déchets telle que proposée ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les documents afférents à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Pour le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

